

Quand le Barreau de Montréal fait fi du droit international

Le 11 octobre 2023, le Barreau de Montréal a publié un message de [« soutien indéfectible » aux membres qui ont des proches affectés par les violences en Israël](#), sans consulter ses membres et sans glisser le moindre mot sur les meurtres des civils palestiniens commis par les forces armées israéliennes.

En tant que membres du Barreau de Montréal et stagiaires inscrits à ce barreau de section, nous, les soussignés, nous dissocions publiquement de ce message à sens unique.

Le gouvernement israélien et ses visées sionistes et expansionnistes rejette une solution pacifique et démocratique qui inclurait la création immédiate d'un État palestinien comprenant les terres occupées par Israël depuis 1967, y compris la Cisjordanie et Gaza, avec la capitale à Jérusalem-Est, et incluant le droit au retour des Palestiniens en exil, comme le prévoient de nombreuses résolutions de l'ONU, notamment la résolution 242.

Au lieu de tout cela, Israël a forcé les Palestiniens à vivre dans l'enclave murée de Gaza, a saisi des terres palestiniennes, et les Palestiniens ont été expulsés de leurs

foyers par la police, l'armée et des groupes de colons israéliens.

Les Palestiniens sont régulièrement tués par la police et les militaires, incarcérés et torturés, et ce sous la supervision des gouvernements israéliens successifs et grâce au soutien inconditionnel des États-Unis, du Canada et de l'Union européenne. Ces politiques israéliennes constituent une forme d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien, et cela, en flagrante violation du droit international, dont les Conventions de Genève.

Nous ne nous reconnaissons ni dans l'idéologie ni dans les méthodes du Hamas. Cependant, nous comprenons que son appui populaire résulte de décennies de colonisation, d'invasion, d'occupation et de blocus sionistes avec l'appui tacite des gouvernements occidentaux, et de l'échec manifeste des Accords d'Oslo.

Les Nations unies et les peuples du monde doivent exiger un cessez-le-feu immédiat, un arrêt définitif des politiques d'apartheid d'Israël et des pourparlers débouchant sur la mise en œuvre effective de la résolution 242 de l'ONU, entre autres, ainsi que sur la création d'un État palestinien.

Le Barreau de Montréal doit tenir compte des règles de droit international, et consulter ses membres, avant de prendre

position en faveur d'une partie – ici, le gouvernement israélien – qui viole les droits fondamentaux d'un peuple entier.

Membres signataires du Barreau de Montréal:

Manuel Johnson

[Sibel Ataogul](#)

[Karl-Emmanuel Harrison](#)

Yalda Machouf Khadir

[Véronique Robert](#)

Andrée Bourbeau

[Lucia Flores Echaiz](#)

Nora Denmati

[Virginie Dufresne-Lemire](#)

[Justin Wee](#)

[Delphine Gauthier-Boiteau](#)

[Caroline Brodeur](#)

May Chiu

Richard-Alexandre Laniel

Alia Chakridi

[Jessica Dufresne](#)

Maxwell Silverman

[Jérémie Dhavernas](#)

[Vicente Guzman Barra](#)

Élise Boivin-Comtois

Myriam Chakir

Sara Arsenault

Daniel Crespo Villarreal

[Emmanuelle Arcand](#)

Dilan Damla

[Ulisce Desmarais](#)

[Camille G. Grenon](#)

Etienne Poitras

[Maha Ajour](#)

[Marianne Breton Fontaine](#)

Louis-Simon Besner

[Ismaël Boudissa](#)

[Justine Bernatchez](#)

Franccesca Cancino

[Julia Pusztai](#)

[Olivia Malenfant](#)

Annik Lafrenière

Mark Phillips

[Simon Ghattas](#)

Ramla Ben Fraj

[Wassim Hamdy](#)

Naomie Gervais

Stagiaires en droit dans le district de Montréal:

[Miriana Pointel-Abeto](#)

Claudia Valcarcel Acurio

[Marie-Èveline Touma](#)

Étudiant.es de l'École du Barreau:

Malika Djender